



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU LUNDI 27 MAI 2024 A 20H00, DANS LA HALLE POLYVALENTE, A
ORSONNENS.**

Convocation par la Feuille officielle du 10 mai 2024, par le bulletin communal n°60, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence : M. Patrick Mayor, Syndic
Secrétaire : Mme Aurore Maillard
Scrutateurs : Bloc A – contre la porte de la halle : Matthieu Liechti
Bloc B – contre les fenêtres + table du Conseil communal : Henriette Bertschi
Présent/e/s : 96 citoyens et citoyennes (selon art. 9 de la Loi sur les communes)
Excusé/e/s : -

TRACTANDA

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023**
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet www.villorsonnens.ch
- 3. Présentation des comptes 2023**
 - 3.1 Présentation des comptes de résultats et des investissements
 - 3.1.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.1.2 Approbation
- 4. Crédit d'investissement 2023 : Amélioration de l'accès à la déchetterie**
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 4.3 Approbation
- 5. Règlement sur la taxe sur la plus-value**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Prise de position de la Commission financière
 - 5.3 Approbation
- 6. Règlement scolaire**
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Prise de position de la Commission financière
 - 6.3 Approbation

7. Consultation de la population au sujet de la mobilité sur la Commune de Villorsonnens

- 7.1 Introduction / principes généraux
- 7.2 Proposition aménagement Chavannes-sous-Orsonnens
- 7.3 Proposition aménagement Villarsviriaux
- 7.4 Proposition aménagement Villargiroud
- 7.5 Proposition réduction vitesse entre Villargiroud et Orsonnens

8. Information des projets en cours

9. Divers

M. le Syndic : Bonsoir, merci d'être venus si nombreux et nombreuses à cette assemblée des comptes 2023. J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur de la salle de gym à ma droite. Sans droit de vote également, Mmes Nadia Galley et Aurore Maillard de l'Administration communale. Avant de débiter formellement l'Assemblée communale, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, il voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer nom et prénom, pour assurer l'exactitude du PV. L'assemblée de ce soir a été valablement convoquée selon les délais impartis par la Loi sur les communes aux art. 11 et 12, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par :

- insertion dans la Feuille officielle du 10 mai 2024
- avis au pilier public
- le bulletin communal -tout ménage- numéro 60
- site internet de la commune de Villorsonnens.

1. Approbation de l'ordre du jour

La convocation appelle-t-elle des remarques ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que celui-ci suscite des remarques ? Cela ne semble pas être le cas, l'ordre du jour est ainsi accepté. La démarche formelle d'introduction étant admise, je déclare cette assemblée valable et prête à délibérer.

2. Approbation du PV de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet communal : www.villorsonnens.ch

Est-ce que celui-ci soulève des questions ou remarques ? Cela ne semble pas être le cas et je demande à celles et à ceux qui approuvent le PV de la dernière assemblée de le faire par main levée.

Le procès-verbal est accepté à la quasi-unanimité avec une abstention, remerciements à sa rédactrice.
--

3. Présentation des comptes 2023

M. le Syndic : Pour la présentation des comptes de résultats et des investissements, je passe la parole à Francine Etienne.

Francine Etienne : J'ai le plaisir de vous présenter les comptes communaux 2023, nous allons passer en revue chaque chapitre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à intervenir en cours de présentation.

COMPTES DE RÉSULTATS

- Chapitre 0 Administration générale

- 0220.3010.00 - Salaires du personnel communal administration : Il y a eu une période commune entre le départ de notre ancienne secrétaire et la nouvelle.
- 0220.3110.00 - Meubles et appareils de bureau : Les dépenses n'ont pas été effectuées car le budget prévoyait des coûts pour le déménagement dans l'ancienne école de Villargiroud qui aura lieu finalement en 2024.
- 0220.3118.00 - Acquisition de logiciels et de licences : Toutes les licences ont été regroupées dans le compte n°0220.3158.00 *Contrat de maintenance informatique*. Les nouveautés ayant nécessité des heures de support, tout a été facturé en même temps.
- 0220.3130.03 - Emoluments divers : Le montant a été refacturé sous le compte 0220.4210.00 *Emoluments administratifs*, la plupart des montants sont des émoluments refacturés pour les permis de construire. Ce qui représentait par rapport au budget un produit de CHF 7'000.- et dans les comptes un produit de CHF 16'250.65.
- 0220.3131.00 - Planifications et projections : Ce compte a été créé en cours d'année, pour les petites études. Ce montant représente l'étude de la déchetterie.
- 0220.3158.00 - Contrat de maintenance informatique : En plus, du regroupement évoqué ci-dessus. Il y a encore eu plusieurs travaux pour le premier bouclage des comptes 2022 sous MCH2 en 2023 + des nouveautés liées à Amicus pour l'impôt sur la détention des chiens, ainsi que la nouvelle taxe non-pompier et la création d'un fichier Excel pour le budget.

- Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

- 1500.3120.00 - Electricité du local du feu : C'est un petit montant mais je trouve important de vous en parler. Lors de l'établissement du budget et la création de l'association Secours Sud Fribourgeois, ces frais ne devaient pas être à notre charge. Après vérification, cela nous revient.
- 1506.3130.00 - Cotisations aux associations, fédérations : Cotisation de secours payée en 2023 pour 2022. C'est également un petit montant mais étant donné que rien n'avait été prévu au budget, je vous en parle ce soir.

- Chapitre 2 Formation

- 2120.3113.00 - Matériel informatique : Facturation interventions de 2019 à 2022 que nous avons reçue en 2023.
- 2120.3171.00 - Charges camp de ski et autres animations et 2120.4260 - Participations parents et autres produits camp de ski : La différence entre charges et produits au budget représentait une charge de CHF 22'600.- et aux comptes une charge de CHF 14'791.60
- 2130.3612.00 - Participation au cycle d'orientation et bicubic scolaire : Excédent 2022 déduit en 2023
- 2170.3101.00 - Produits de nettoyage et frais conciergerie bâtiments scolaires : C'est un sujet que l'on a déjà abordé lors de la séance du budget concernant les coûts des serviettes pour les mains, coûts importants depuis le Covid. La Commune est en train

de comparer d'autres solutions et a pris la décision de remettre les linges lors de manifestations. Nous n'avons pas encore de solution et continuons nos recherches.

- 2170.3144.00 - Entretien et rénovation bâtiment : Il y a eu moins de travaux que prévu à l'école.
- 2180.3010.00 - Salaire du personnel communal de l'AES : C'est également un sujet déjà abordé lors du budget. Nous vous avons informé que toutes les plages étaient ouvertes. Nous cherchons des moyens pour diminuer ces coûts d'ouverture. À prendre en considération, le remboursement des indemnités maladie sous 2180.3010.09.
- 2180.3090.00 - Frais de formation : La Fédération des accueils sponsorise la formation de Fabienne Berset payée en 2021.
- 2180.3105.00 - Achat de repas et 2180.4260.01 - Refacturation repas AES : La différence entre achat et vente des repas par rapport au budget un produit de CHF 7000.- et aux comptes un produit de CHF 3537.50.
- 2180.4631.00 - Subventions cantonales : Etant donné que nous avons ouvert plus de plages-horaires à l'AES, nous recevons donc plus de subventions et une subvention pour la création de places.
- 2195.3130.01 - Transports pour patinoire et spéciaux : Il y a eu moins de frais facturés. Le budget correspondait aux comptes 2022.

- **Chapitre 3 Culture, sport et loisirs**

- 3410.3120.00 - Frais électricité et chauffage : Les pleins de mazout de la halle polyvalente n'ont pas été refait car nous avons pu récupérer le stock des anciennes écoles pour le réinjecter à la halle.
- 3410.3144.00 - Entretien halle : Les luminaires de secours ont dû être remplacés et il y a eu diverses interventions pour l'ascenseur pour environ CHF 10'000.-.

- **Chapitre 4 Santé**

- Il s'agit de charges liées donc pas d'influence communale mais nous avons eu 3 excédents 2022 déduits sur 2023 pour les comptes 4120.3612.00 - Participation homes médicalisés régionaux et Transbil, 4210.3612.00 - Soins à domicile et aide familiale régionaux et 4220.3612.00 Participation communale aux ambulances.

- **Chapitre 5 Prévoyance**

- 5720.3611.00 - Participation LASoc , aide matérielle et mesures d'insertion sociale MIS : excédent 2022 entre comptabilisation transitoire selon budget à fin 2022 et coûts réels.
- 5721.3637.00 – Frais, Assistance, dons sociaux, aînés, anniversaires et bébé : La commune a dû prendre en charge les frais funéraires pour 2 personnes nécessiteuses, cela représente un forfait de base de CHF 4'000.- par personne.

- **Chapitre 6 Trafic et télécommunications**

- 6150.3010.01 - Salaire personnel pour Robidog : C'est un compte séparé car la Commune voulait se rendre compte de combien lui coûtent les travaux pour vider les Robidog.

- 6150.3090.00 - Formation et sécurité : Il y a un concept de sécurité annuel minimum qui doit être effectué (avant sous administration car pour tout le personnel mais en 2023 seulement pour édilité).
 - 6150.3141.00 - Entretien des routes : Travaux urgents pour le pont de la Pilloude réalisés à déduire la prise en charge assurance.
 - 6150.3151.00 - Frais de véhicules et de machines : La Commune a sous-estimé au budget les comptes correspondant à 2022 pour les heures machines.
- **Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (ce sont des comptes autoportés)**
- 7101.3010.00 - Salaire personnel communal eau : imputation des heures du Conseiller communal supérieure à ce qui était attendu.
 - 7101.3105.00 - Achat eau Villaz et Villarlod : Grâce aux nouvelles installations du PIEP, la Commune a moins eu besoin d'acheter de l'eau.
 - 7101.3130.00 - Frais d'analyses : Qui dit nouvelles installations dit aussi analyses plus fréquentes pour faire certains réglages. Il y a aussi une infiltration qui a été détectée et corrigée.
 - 7301 - Gestion communale des déchets : Ce n'est plus autoporté à 100%, le Conseil communal avait décidé d'être entre 70% et 100%. On voit que pour l'année 2023 cela représente une charge d'environ CHF 22'000.- qui est prise sur les impôts.
 - 7900.3132.00 - Honoraires des urbanistes : Le Conseil communal a demandé un accord à la commission financière pour la dépense du solde de la mensuration cadastrale de CHF 42'925.- à prendre en charge sur le fonctionnement. L'investissement avait été bouclé car il n'y a plus eu de demande d'acompte depuis 2010 (tanches 2007 – 2009 et 2010). Le solde nous est parvenu en début d'année.
- **Chapitre 8 Economie publique**
- Pas de remarque à formuler
- **Chapitre 9 Finances et impôts**
- 9100.4000.00 - Impôts sur le revenu des personnes physique année fiscale et 9100.4000.10 - Impôts sur le revenu des personnes physiques – années précédentes : Nous avons toujours suivi le canton par rapport à leur estimation des impôts. Nous avons pris les chiffres qui nous ont été communiqués, nous ne les avons pas sur ou sous-estimés et maintenant on réalise que les revenus sont en-dessous des estimations reçues.
 - 9100.4000.30 - Impôt sur les prestations en capital : C'est un point qu'on ne peut pas prévoir.
 - 9101.4022.00 - Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values : Aujourd'hui, nous allons vous soumettre au vote le règlement communal sur la taxe sur la plus-value.
 - 9610.3401.00 - Intérêts passifs des engagements financiers : Il s'agit des emprunts renouvelés avec des taux plus élevés. Ce qui explique la différence.
 - 9610.3499.00 - Bonification d'intérêts sur impôt : Les impositions du canton nous arrivant de plus en plus tard, la commune paye plus d'intérêts aux citoyens qui ont trop payé. Même remarque pour les intérêts de retard facturés sous 9610.4401.00 - Intérêts des créances et frais de rappel.

- 9630.3439.00 - Energie, combustible immeubles PF : C'est un point qui a été surestimé car les bâtiments n'ont pas été chauffés durant les travaux et nous n'avons pas recommandé de mazout en raison du changement de chauffage.
- 9900.4830.00 - Revenus divers extraordinaires : Il s'agit d'une extourne transitoire relative à la reprise du véhicule pompier par l'ECAB en 2022. Un transitoire avait été enregistré car on pensait devoir restituer une partie du montant aux communes de Gibloux et de Massonnens, ce qui n'a pas été le cas après discussion.
- 9990.9000.00 - Excédent de revenus : Le résultat de l'année est un excédent de revenus de CHF 81'673.59.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

- **Chapitre 6 Trafic et télécommunications**
 - Les 4 investissements ont été reportés : Etudes trottoirs et arrêt de bus, la route d'Orsonnens -trottoirs et arrêt de bus, le renouvellement de l'éclairage public et plan de mobilité global.
- **Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**
 - Les investissements sont terminés.
 - Le décompte de la mise en conformité du PIEP ne vous sera pas présenté ce soir car nous sommes en attente d'une dernière subvention cantonale.
 - Conduite d'eau potable Route du Châtelard : Investissement voté à CHF 70'000.-. Le montant final des travaux est de CHF 69'018.65.
 - Conduite d'eau potable du Bochalet : Investissement voté à CHF 100'000.-. Le coût des travaux s'élève à CHF 92'554.90.
 - Adduction d'eau potable à la route de la Buchille : Investissement voté à 54'000.-. L'investissement a été clôturé à CHF 44'897.05.

Dans les reports, il y a également les panneaux solaires et la coursive de la halle polyvalente qui ont été votés en cours d'année et figureront sur les comptes 2024.

BILAN

Il n'y a pas de remarque à formuler.

M. le Syndic : Merci pour ces explications. Est-ce qu'il y a une question ou remarque par rapport à ce qui a été dit ?

Charles Phillot : Merci pour cette présentation détaillée des comptes. Mais pour les investissements, vous n'avez pas parlé des investissements pour l'assainissement des écoles de Villarsviraux et Chavannes-sous-Orsonnens. Une suggestion, je suis allé consulter les comptes, notamment le bilan, ce n'est pas votre faute si vous devez présenter les choses de cette manière. J'imagine bien que c'est aussi un casse-tête pour vous mais pour se rendre compte réellement de la situation de la Commune en consultant les chiffres détaillés du bilan, ce n'est pas évident. Cela serait super si vous pouviez faire une sorte de rapport financier en fin d'exercice qui montre les grandes tendances, les grands chiffres, les évolutions, à quoi l'on doit s'attendre, la valeur du patrimoine, etc. Vous savez très bien à quoi peut ressembler un rapport financier.

Francine Etienne : Effectivement, j'ai omis de parler des anciennes écoles. Etant donné qu'elles ont été transférées au patrimoine financier, elles ne figurent plus dans les investissements et apparaissent dans le bilan. Les travaux ne sont pas totalement terminés et nous vous présenterons le décompte final dès que ce sera le cas. Ce point s'applique également pour les autres points votés, je pense notamment à l'Auberge. Nous vous donnerons chaque fois des rapports et nous allons également établir une planification sur 5 ans.

M. le Syndic : Comme il n'y a pas d'autre question, je passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Pascal Berset : La Commission financière s'est entretenue en date du 15 mai 2024, avec M. Le Syndic Patrick Mayor, Mme la Conseillère Communale Francine Etienne en charge des finances, Mme Agnès Phillot caissière communale ainsi que M. Sottaz de la fiduciaire Fiducom. Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis, ainsi que du rapport de l'organe de révision Fiducom du 14 mars 2024, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de résultats et des investissements de l'année 2023 présentant un bénéfice de CHF 81'673.59.

M. le Syndic : Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2023 de le faire par main levée.

Les comptes 2023 sont approuvés à quasi-unanimité avec une voix contre.
--

4. Crédit d'investissement pour l'amélioration de l'accès à la déchetterie communale

M. le Syndic : Je donne la parole à Lucas Dupré pour la présentation de ce crédit.

Lucas Dupré : Nous pourrions également appeler ce crédit « l'amélioration de l'accès à la zone industrielle » qui a atteint son plein potentiel. Les terrains sont tous utilisés hormis celui de la Commune. Les entreprises et la déchetterie ont des besoins. Ils diffèrent notamment pendant les heures d'ouverture de la déchetterie, le matin et le soir. Les besoins en termes de largeur et de visibilité doivent être corrigés. La route actuelle ne permet pas d'avoir une visibilité optimale dans les deux sens pour la giration et la place libérée pour l'ancienne route sera attribuée à la déchetterie pour les déchets verts. Cela permettra au Conseil communal d'évaluer la suite du traitement de ces déchets, de travailler dans des réflexions visant à diminuer les coûts tant d'élimination que de stockage et comment travailler avec cette marge de manœuvre. Le crédit demandé ce soir est de CHF 70'000.-.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique Glauser : Sur le plan, il est difficile de se rendre compte de la surface que cela implique. J'imagine que la majorité du montant sert à terrasser et à goudronner la place du virage.

Lucas Dupré : Environ 50 m². Il y a des travaux pour refaire la pente, faire le coffre de ce nouvel emplacement. Il est clair que lorsque l'on part avec un terrain qui n'est pas aménagé pour ça à la base, on commence à casser le goudron sur la partie supérieure afin de pouvoir consolider la route et avoir un terrain stable pour pouvoir goudronner dessus.

Dominique Glauser : Le montant voté aujourd'hui est-il basé sur un devis ?

Lucas Dupré : Oui, tout à fait et estimé par des ingénieurs.

M. le Syndic : Il y aussi toutes les canalisations de la déchetterie qui sont reprises. Sous cet accès, il y a tout le travail des infrastructures souterraines qui est fait.

Jean Bertschi : Est-ce que vous avez étudié la possibilité de prolonger la route qui monte directement sur la route communale et ainsi, il n'y aurait pas de problème de virage. Du fait que la Commune est propriétaire du terrain.

Lucas Dupré : Cela a été envisagé mais le dénivelé est trop important pour permettre aux poids-lourds d'accéder en toute facilité. La solution la plus stratégique reste celle que nous vous présentons ce soir.

M. le Syndic : S'il n'y a pas d'autres questions, je passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son préavis.

Pascal Berset : Selon la présentation du Conseil communal le coût de cet investissement s'élève à CHF 70'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la Commission financière, est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est adapté. La Commission financière est favorable à cet investissement et approuve le mode de financement, soit par un emprunt et propose d'accepter la dépense de CHF 70'000.-.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a encore des questions ? Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent le crédit d'investissement pour l'amélioration de l'accès à la déchetterie de le faire par main levée.

Le crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour l'amélioration de l'accès à la déchetterie est accepté avec 90 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

5. Règlement communal sur la taxe sur la plus-value

Steve Berset : Sur demande de la Confédération, le canton a dû modifier la LATeC et notamment les articles en lien avec la taxe sur la plus-value et cette modification permet maintenant aux communes de prélever une partie de cette taxe qui était uniquement récupérée par le canton avant. Cette nouvelle proposition offre la possibilité aux communes de récupérer jusqu'à 25% de la taxe cantonale. C'est pour cela que dans notre document, nous proposons de prélever le maximum autorisé. Petite précision, ce n'est pas une nouvelle taxe communale. La différence est qu'avant nous n'avions pas la possibilité de récupérer une partie de ce montant.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions concernant ce règlement ? Ce n'est pas le cas et je laisse la parole à la Commission financière pour son rapport.

Pascal Berset : Le règlement a été soumis à l'approbation de la Commission financière, selon la loi. La Commission financière a donné son préavis favorable au règlement sur la taxe sur la plus-value et sollicite l'assemblée d'en faire de même.

M. le Syndic : Avant de passer au vote, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Nous pouvons donc passer au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent ce règlement communal de le faire par main levée.

Le règlement sur la taxe sur la plus-value est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

6. Règlement scolaire

Elise Dan Glauser : C'est un règlement qui touche uniquement le cercle enfantine et primaire. Cela vient du fait que la législation cantonale a changé et du coup, par analogie, nous avons dû modifier tous les articles qui contenaient des montants facturés. Cela ne change rien pour nous. La gratuité de l'école est garantie pour les enfants. Cela concerne uniquement des cas particuliers où les enfants changeraient de cercle scolaire et dans ces cas-là, il y a des arrangements entre les communes et ceux-ci sont fixés dans le règlement. Nous avons également procédé à des modifications concernant le Conseil des parents que j'aborderai plus tard. Nous avons souhaité plus de flexibilité afin d'intégrer un maximum de parents dans ce Conseil. A ce jour, nous n'avons jamais eu le cas d'enfant fréquentant un autre cercle scolaire. Ce sont des montants maximaux et l'on discutera au cas par cas avec les communes concernées.

M. le Syndic : Nous avons eu des cas de famille qui ont fait un changement avec des communes avoisinantes avec lesquelles nous avons déjà des accords mais là, nous devons régler le cas dans un règlement. Si personne ne souhaite prendre la parole, je laisse le micro à la Commission financière pour son préavis.

Pascal Berset : Le règlement a été soumis à l'approbation de la Commission financière, selon la loi. La commission financière a donné son préavis favorable à la modification du règlement scolaire et sollicite l'assemblée à en faire de même.

M. le Syndic : Nous passons au vote et je vous prie de lever la main si vous acceptez les modifications du règlement scolaire telles que présentées.

Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

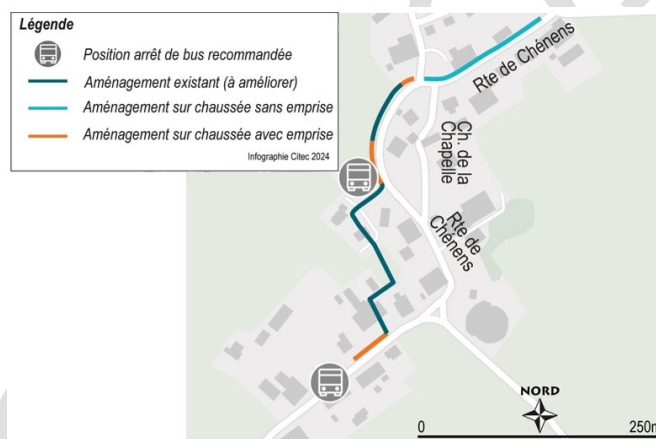
7. Consultation de la population au sujet de la mobilité sur la commune de Villorsonnens

M. le Syndic : La question de la mobilité touche beaucoup la population. Vous avez entendu les discussions avec la Ville de Fribourg et ses commerçants qui n'ont plus de visiteurs à cause du manque de places de parc ou de la limitation de vitesse. Notre Conseil communal qui est composé de personnes très différentes a parfois de la peine à être au clair sur la direction à prendre. Nous avons étudié plusieurs variantes avec deux bureaux d'ingénieurs différents ces dernières années et nous avons une difficulté à prendre une décision unanime sur ces sujets. On doit prendre tous les paramètres en compte, les mettre en commun et prendre une décision. Nous avons pensé en parler avec la population et vous présenter pour chaque village des solutions que nous avons estimées les meilleures. Mais avant de donner du travail supplémentaire aux ingénieurs, nous souhaitons avoir votre ressenti pour nous permettre d'orienter nos réflexions. La prochaine étape est d'avoir quelques projets à présenter à l'assemblée communale de cet automne pour pouvoir avancer. Le déroulement de ce dossier va se passer de la manière suivante, Jean-Pierre Chapuis va vous présenter les principes généraux et chacun des projets. Nous ouvrirons la discussion après chaque point et à la fin, nous ferons un vote consultatif.

Jean-Pierre Chapuis : Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voulions vous montrer les principes généraux sur lesquels nous avons pu avancer. Nous avons eu une multitudes de variantes et de choix pour chaque site et on s'est rendu compte que pour avancer, nous devons d'abord être d'accord sur des principes généraux. Le tout premier, cela peut être une évidence, c'est que le statu quo actuel n'est pas une option. Essentiellement pour des raisons de sécurité et de qualité de vie dans nos villages. Un point important est de mener de front des projets dans tous les villages. Ce soir, nous allons parler en particulier de 3 villages. Je profite de faire une parenthèse sur le village d'Orsonnens, comme vous

le savez peut-être, la suite du réaménagement de la route cantonale est en cours en collaboration avec le canton. Cela se passe bien, nous sommes au stade de l'étude préalable. Les services du canton s'assurent d'être d'accord entre eux. Nous espérons pouvoir aller de l'avant avec un projet concret dans le courant de l'été auprès des riverains pour discuter des emprises du nouveau projet. Dans nos réflexions, nous devons tenir compte des intérêts de tous les utilisateurs en garantissant la sécurité pour les piétons et les cyclistes ainsi que la fluidité du trafic pour les véhicules. Le point financier est important. C'est important d'investir dans des infrastructures. Il faut être conscient qu'il n'y a pas de retour sur investissement. Cela a une conséquence directe par rapport à l'élargissement des routes. Notre ambition n'est pas de faire des Champs-Élysées mais il faut garder en tête que chaque m² de nouvelle route avec emprise, représente un coût d'environ CHF 450.-/ m². Vu la taille de nos villages et la longueur de nos routes, c'est un aspect qui doit nous rester en tête afin de garder une situation financière aussi saine que possible. Ensuite, dans la mesure du possible, nous aimerions éviter les emprises sur les propriétés privées en bordure de route. Ils sont nombreux et cela peut prendre énormément de temps. De plus, il faut avoir l'unanimité. Si un propriétaire refuse, cela peut mettre en péril tout le projet ou en tous cas le prolonger. Enfin, le Conseil communal a décidé à la majorité, de ne pas entrer en matière sur une limitation de vitesse à 30 km/h de manière formelle avec des panneaux à l'entrée de chaque zone et de partir sur un concept qui modère le trafic avec l'implantation de trottoirs à bordure biaisée. Il faut savoir qu'il y a toujours des risques lorsque l'on élargi les routes que les gens roulent encore plus vite. Suite à nos mesures, nous avons remarqué que les normes sont respectées mais apparemment, ils roulent plus vite qu'avant là où la route est plus large.

CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS



Jean-Pierre Chapuis : A Chavannes-sous-Orsonnens, l'objectif est de relier le Nord du village à l'arrêt de bus des TPF, en passant par l'arrêt de bus actuel à l'ancienne école pour les écoliers. C'est là que le flux est important et d'ailleurs, il y a déjà un cheminement des écoliers. L'idée, c'est de l'agrandir vers le Nord en pérennisant et prolongeant le sentier déjà en place en direction de l'ancienne école mais aussi sur le carrefour qui est le point le plus sensible à Chavannes-sous-Orsonnens. Les nouvelles sont relativement bonnes. Cela devrait se faire avec une emprise sur un privé si l'on veut avoir un cheminement fluide et sécurisé. Les premières discussions actuelles vont plutôt dans le bon sens avec un propriétaire privé. Le dernier point qui est au Sud, celui qui arrive à l'arrêt de bus, va être étudié pour que l'on puisse agir de la manière la moins interventionniste possible. Encore une fois, il s'agit de pistes et choix parmi plusieurs variantes. Nous ne sommes pas encore au stade de faire des dessins précis. L'idée est de voir quelle piste choisir pour pouvoir avancer rapidement.

M. le Syndic : Est-ce que par rapport à ce projet, il y a des interventions dans la salle ?

Laurent Pillonel : Lorsque l'on parle d'emprise, est-ce que cela signifie sur la route ou emprise sur le terrain en bordure ?

Jean-Pierre Chapuis : Quand on parle d'emprise, c'est toujours sur du terrain à côté de la route existante.

M. le Syndic : Et l'on parle d'emprise sur des propriétés privées.

Jean-Pierre Chapuis : Nous avons toujours une petite partie de domaine public de chaque côté des routes. On compte toujours entre 20 et 60 cm en bordure de route. Cela nous laisse une petite marge de manœuvre quand on veut élargir pour faire un trottoir et l'on va jouer sur ce domaine public en premier mais il n'est pas impossible qu'à certains endroits, typiquement tout au Nord où nous n'avons pas de marge de manœuvre, nous devrions faire des emprises chez des personnes privées.

Christel Vonlanthen : Je vois qu'avant l'arrêt de bus, il est mentionné un aménagement sur la chaussée avec emprise. Si je ne me trompe pas, c'est où il y a le jardin de l'ancienne école de Chavannes-sous-Orsonnens. Ce terrain n'appartient-il pas déjà à la commune ? Du coup, je ne comprends pas pourquoi on parle d'emprise à cet endroit ?

Jean-Pierre Chapuis : Oui, tout à fait. Ce n'est pas du domaine public communal mais du domaine privé communal. C'est une question technique mais sur le fond vous avez raison, nous pouvons y faire ce que nous voulons.

Christel Vonlanthen : Est-ce que c'est prévu rapidement ? Il est vrai que ces petits tronçons sont les plus dangereux, y compris au Nord où se trouve le tas de fumier de M. Chammartin.

Jean-Pierre Chapuis : C'est notre but d'aller le plus vite possible mais l'on doit suivre les procédures habituelles. Nous allons travailler dès la fin de cette séance sur les projets pour les rendre définitifs et revenir vers vous avec un budget d'investissement. Je ne peux pas m'engager plus dans le timing. A la séance du mois de décembre, nous pourrions certainement présenter une demande de crédit et vous indiquer un début des travaux dans le courant de l'année prochaine.

Christel Vonlanthen : Il y avait déjà un budget qui avait été voté quelques années en arrière sur ce projet de trottoir ?

Jean-Pierre Chapuis : Ce n'était pas un budget sur les travaux, il ne s'agissait que de l'étude. Sinon, il y a eu un crédit voté pour le trottoir d'Orsonnens.

M. le Syndic : Entre les questions, deux précisions. On parle de domaine public, c'est les bordures qui appartiennent à la route si on veut bien et cela peut être des propriétaires privés ou la commune. Ensuite, sur ce schéma-là, c'est un trottoir avec une bordure biaise ou le petit sentier qui peut être aménagé comme c'est fait aujourd'hui sur la partie droite de la route quand on descend. L'idée est de prolonger contre la route de Chénens pour sécuriser tout le tracé.

Jean Bertschi : Une remarque concernant le passage à améliorer entre l'ancienne école et l'arrêt de bus TPF qui passe par des propriétés privées. Je ne sais pas qui a fait ce plan mais ce passage a été accepté en limite de parcelle et là on voit qu'il traverse les bâtiments ?

Jean-Pierre Chapuis : En effet, il s'agit là d'un schéma et non pas un plan précis.

Thierry Defferrard : Je réitère mon intervention faite lors de la Commission d'aménagement. Concernant, la partie Nord qui passe sous le pont vers l'ancienne grange de M. Bertschi, celle-ci doit être améliorée.

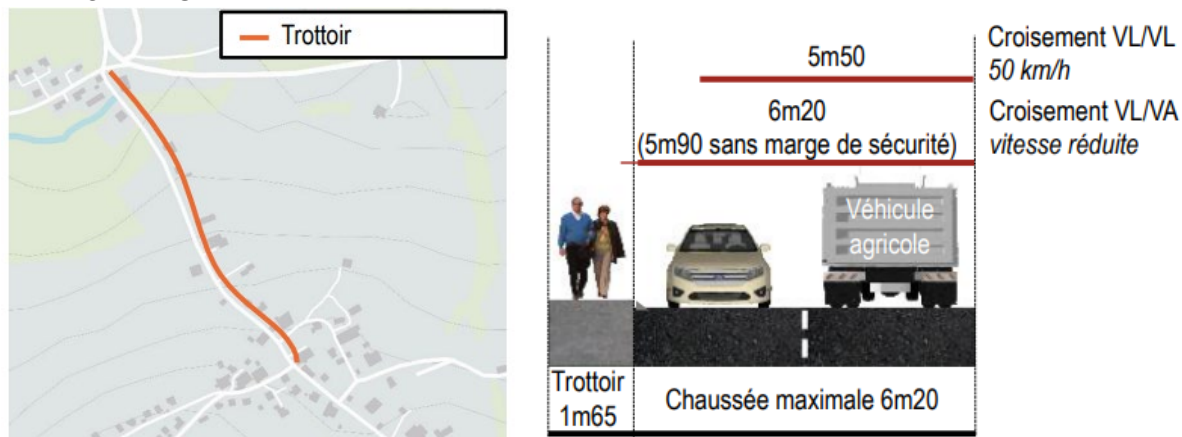
Jean-Pierre Chapuis : Le message a été retenu.

Dominique Glauser : Un commentaire positif. Je pense que c'est une très bonne argumentation de vos principes, un bon compromis avec la limitation des emprises sur des propriétés privées et j'encourage le Conseil communal à poursuivre sur cette voie.

M. le Syndic : Merci pour ce retour. Comme la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au vote consultatif. Qui approuve l'approche du Conseil communal par rapport à ce projet à Chavannes-sous-Orsonnens ?

**Le résultat du vote consultatif pour le secteur de Chavannes-sous-Orsonnens est le suivant :
1 contre, 1 abstention et 87 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.**

VILLARSIVIRIAUX



Jean-Pierre Chapuis : Ici vous allez pouvoir voir concrètement quelle allure peut avoir un trottoir en bordure biaise. Nous prévoyons un tracé depuis le carrefour où il y a l'arrêt de bus et qui monte à peu près jusqu'au croisement central de Villarsiviriaux. Comme vous le savez, il s'agit d'un tronçon à 50 km/h mais cette limitation est rarement respectée. Pour nous, c'était important d'avoir un vrai trottoir avec ce principe de bordure biaise. Sur le schéma, la largeur de la route peut varier entre 5.50 m et 6.20 m avec le domaine public que l'on peut plus ou moins élargir et avoir un trottoir sur lequel on peut cheminer et où on peut aussi éventuellement rouler. Cela demande une certaine discipline mais c'est aussi un point où si l'on monte sur le trottoir, on est plus attentif. C'est un système qui fonctionne déjà dans beaucoup d'autres villages et qui a fait ses preuves. Ce qui est intéressant de voir c'est que l'on rencontre un problème au niveau du pont à la frontière entre les deux villages.



L'idée ici est de modérer le trafic un peu plus fortement en réduisant volontairement la largeur du pont (un peu moins de 4 m). Les véhicules agricoles pourront toujours passer mais deux véhicules ne se croiseront plus. Ça permet de modérer le trafic et de baisser naturellement la vitesse en espérant que l'on se rende compte que l'on arrive dans un lieu où il y a des habitations et des personnes qui circulent à pied et pour être sûr que les piétons seront en sécurité dans ce secteur-là. C'est un système simple avec une priorité généralement aux véhicules qui montent.



Un schéma pour vous expliquer les possibilités de croisement pour les usagers. Nous avons fait ça avec différents types de véhicules. Il faut savoir que déjà maintenant, c'est difficile de croiser avec de gros véhicules. L'idée est d'avoir le moins possible de croisement où il faut monter sur le trottoir. Le seul tronçon problématique pour deux voitures serait au niveau du pont mais c'est justement ce que l'on veut avec un trottoir normal et le système de priorité. Sinon, on voit que l'on arrive à avoir des croisements qui peuvent se faire relativement facilement. Lors du croisement de deux véhicules lourds, il n'y aura pas le choix que de monter sur le trottoir en bordure biaisée. Il y a un point sur lequel je reviens, c'est le côté du trottoir, qui a déjà été étudié. Sur un tronçon comme ça, cela paraît logique de le mettre du côté où il y a le plus d'habitations. Sachant qu'elles sont directement en bord de route et qu'il n'y a pas véritablement de grands chemins d'accès qui pourraient desservir des grands quartiers. Voilà pourquoi, nous pensons le mettre sur la gauche de la route en montant.

Christian Chassot : Vous mentionnez une chaussée maximale à 6.20 m sur le schéma. Pour situer un exemple, la largeur de la route cantonale à la hauteur de ma propriété et de chez Jérôme Page fait justement 6.20 m.

M. le Syndic : Un petit complément, je vous rappelle qu'il y a déjà des trottoirs en bordure biaisée à Villarsiviriaux. Ce n'est pas souvent que l'on roule dessus. On a la largeur pour croiser sans devoir empiéter à chaque croisement. Encore un élément, ce n'est pas parce qu'on parle d'installer un trottoir qu'on ne négocie plus avec les TPF pour qu'il puisse y avoir un arrêt à Villarsiviriaux. On se dit que cet aménagement est nécessaire même si dans un futur proche le bus monte plus fréquemment. Par rapport à ce qui vous est présenté pour Villarsiviriaux, est-ce qu'il y a des interventions ?

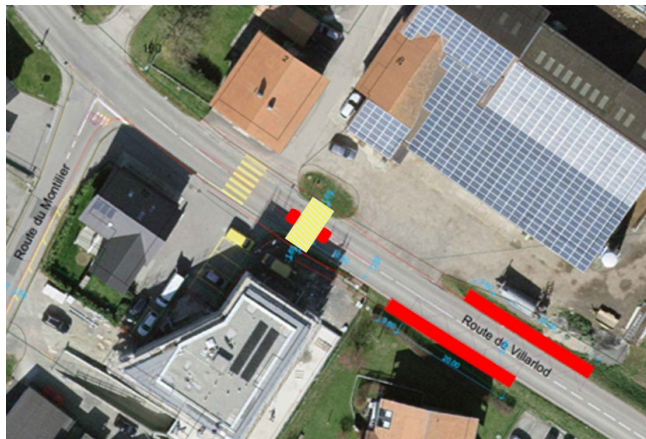
Laurent Pillonel : J'ai une petite inquiétude car je vois que vous avez implanté le trottoir à gauche en montant et je comprends bien pourquoi mais c'est aussi de ce côté que les voitures descendent et montent sur le trottoir. La vitesse peut être plus élevée. J'ai vécu ça à Cottens où un trottoir biaisé a été imposé par le canton. Les voitures sont souvent dessus. La distance de freinage n'est pas la même qu'à la montée. Pour des raisons de sécurité, le trottoir serait mieux de l'autre côté. Un point à réfléchir.

M. le Syndic : Nous en prenons bonne note. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote consultatif.

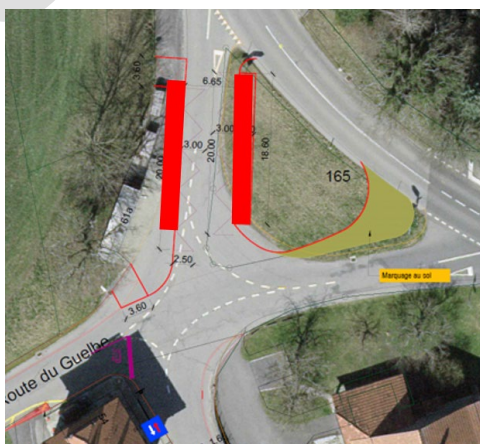
Le résultat du vote consultatif pour le secteur de Villarsiviriaux est le suivant : 5 contre, 9 abstentions et 75 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

VILLARGIROUD

Jean-Pierre Chapuis : Dans le projet, nous avons intégré les deux arrêts de bus et je vais commencer par vous parler de l'arrêt « Bifurcation ».

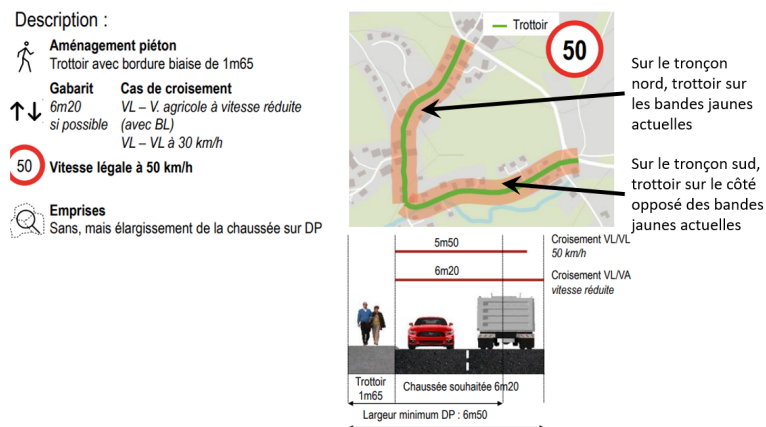


Ici, la contrainte essentielle est de garder une place disponible pour les exploitants agricoles et la solution la plus raisonnable est de pousser le quai de l'arrêt de bus en direction de la route de Villarlod tout en tenant compte qu'à un moment le terrain commence à devenir particulièrement pentu. La bonne nouvelle, c'est que le canton a progressé sur sa vision des arrêts de bus de niveau. Tout au début des projets, il ne voulait pas que les arrêts se fassent sur la chaussée et c'est quelque chose qui se fait maintenant. Du point de vue des investissements et aussi du fonctionnement de l'arrêt de bus, cela nous facilite la vie. Nous allons pouvoir faire des arrêts de bus sur chaussée. Par contre, nous allons profiter de l'occasion pour faire un petit bout de trottoir des deux côtés. De plus, nous allons déplacer le passage piétons existant qui n'est pas forcément aux normes notamment à cause de la visibilité et où le 60 km/h n'est pas toujours respecté. Celui-ci sera également déplacé en direction de Villarlod comme indiqué sur le schéma. Pour des mesures de sécurité, nous allons mettre des ilots de sécurité. C'est le deuxième arrêt le plus important de notre Commune après celui d'Orsonnens. Dernière chose qui n'est pas indiquée sur le plan, nous allons discuter pour obtenir une emprise privée et ainsi installer un abri bus pour éviter que les personnes attendent le long des maisons privées, ce qui est le cas actuellement. Celui-ci sera implanté du côté qui va sur Romont, c'est là qu'il y a en général le plus de monde. Une autre bonne nouvelle, nous aurons un arrêt de bus partiellement compatible avec la Loi sur les handicapés (LHand) qui garantit un accès. Quand on parle de partiel, c'est aussi de garder une certaine proportionnalité pour être sûr qu'au moins une porte du bus puisse être accessible pour les personnes à mobilité réduite.



Le deuxième arrêt de bus « Village », celui de Villargiroud qui dessert aussi Villarsviriaux. Comme l'a dit M. le Syndic, nous essayons toujours d'avancer avec les TPF. Nous avons déjà positionné l'arrêt de bus pour qu'il ne soit pas gêné pour aller tout droit. Nous avons aussi projeté de modifier ce carrefour qui ressemble actuellement un peu au triangle des Bermudes et qui peut induire en erreur et générer de l'insécurité pour les utilisateurs. Pour l'instant, l'idée serait d'avoir la branche qui va en direction

d'Orsonnens qui ne serait plus à la circulation pour les véhicules légers. On maintiendrait tout de même l'accès pour les véhicules lourds même si on pense que le carrefour tel qu'il peut être réaménagé sur la branche de Villarlod pourrait aussi fonctionner. Dans le doute, on se garde encore les deux options possibles. On pourra conserver l'abri bus existant et l'arrêt sera également partiellement mis aux normes LHand.



J'en arrive maintenant au village de Villargiroud. Comme on l'a dit, l'objectif est de garder une vitesse à 50 km/h, donc on fonctionnerait comme à Villarsiviriaux avec une utilisation maximale possible avec de petites emprises privées et trottoir en bordure biaisée. La position du trottoir sur la route a été étudiée mais est surtout le résultat de contraintes. Pour la partie Nord, il serait sur le côté gauche en montant comme c'est déjà le cas pour les bandes jaunes, c'est assez logique car sur l'autre côté nous avons quand même plusieurs routes de distribution de quartier où la fréquentation des automobiles peut être assez élevée, donc on préfère se mettre de l'autre côté. Par contre, sur le tronçon Sud qui part de l'Administration communale jusqu'à la bifurcation de Villarsiviriaux, on changerait de côté par rapport à la signalisation jaune déjà en place. On se mettrait sur le côté gauche car nous avons une contrainte due au ruisseau du Guelbe. Il faut savoir que l'on a un projet en parallèle par rapport à ce ruisseau qui peut être aussi modeste qu'impétueux en fonction des pluies. Nous avons un souci tout le long du Guelbe mais également au croisement devant l'Administration communale où on ne peut pas le surélever. Il y a des manières de procéder par rapport à des crues centennales ou milléniales, même si maintenant avec les conditions météo que l'on vit, cela peut devenir plus fréquent. Là nous avons une acceptation de se dire que la rivière peut déborder. Ce qui a déjà été naturellement le cas à plusieurs reprises en passant sur la route. Cela serait une manière de pérenniser cela en mettant le trottoir du côté gauche pour empêcher que l'eau ne s'enfile plus loin. Si l'on met le trottoir du côté droite, l'eau a peu de chance de retrouver son lit.



Nous avons fait le même exercice avec les croisements. On le sait, actuellement, les croisements ne sont pas toujours faciles en fonction des secteurs. Nous essayons d'améliorer un peu les choses mais non sans difficulté. Le but est que l'on puisse au moins garantir les croisements entre véhicules légers sans avoir à monter sur le trottoir en bordure biaisée. Il y a quelques endroits où l'on peut croiser un véhicule lourd et un léger en restant sur la chaussée. Encore une fois, il faudra être prudent lorsque l'on utilisera la bordure biaisée.

M. le Syndic : Nous venons d'aborder plusieurs thèmes et je vous propose que l'on aille par étape et que l'on commence avec l'arrêt de bus « Bifurcation », ensuite celui du « Village » et pour terminer nous parlerons des autres mesures. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Pascal Berset : Pourriez-vous préciser sur le plan ce que représentent les éléments en couleur ?

Jean-Pierre Chapuis : Les deux rectangles représentent les quais des arrêts de bus, le rectangle rayé jaune est la projection du nouveau passage piétons, le passage actuel sera supprimé et les deux petites surfaces rouges qui dépassent du passage seront en fait des îlots de sécurité.

M. le Syndic : Il y aura un trottoir de chaque côté depuis les quais des arrêts. Il y a encore des discussions à avoir mais nous pourrions rester passablement sur le domaine public.

Marie-Pascale Page : Est-ce que l'on risquerait quelque chose de la part de Fribourg que nos arrêts de bus soient ainsi rapprochés de quelques mètres ? Dans le sens où, si la distance entre les deux ne suffit plus, est-ce qu'il pourrait décider de nous en supprimer un ?

Jean-Pierre Chapuis : Heureusement, ils ne sont pas aussi tatillons à aller mesurer au centimètre près donc normalement, nous ne risquons rien. Compte tenu de la fréquentation des deux arrêts de bus, il y a peu de chance qu'il y en ait un qui disparaisse. Nous y sommes très attachés. D'autant plus que les arrêts de bus sont directement rattachés aux zones d'urbanisation possibles. C'est important pour nous d'avoir ces deux arrêts pour le côté pratique bien évidemment, mais aussi pour le côté urbanisation.

M. le Syndic : C'est important pour les villages que l'on lutte et qu'on travaille pour garder ces deux arrêts de bus. Plus on en a, plus nous avons du potentiel d'urbanisation car les critères sont directement connectés à la mobilité.

Jean-Pierre Chapuis : Il faut savoir que l'arrêt de bus ici à Orsonnens, dans le projet initial celui de la Gotta était supprimé mais nous l'avons réintroduit pour pouvoir se garantir ces espaces d'urbanisation.

Marie-Pascale Page : Je pense que le déplacement du passage piétons est une bonne idée, cela donnera plus de visibilité aux piétons et aux automobilistes.

M. le Syndic : Par rapport à ces deux remarques, le fait de déplacer l'arrêt de bus résout également le problème des piétons qui attendent devant les propriétés privées et le déplacement de l'arrêt de bus nous permet d'augmenter la sécurité avec une meilleure visibilité. Est-ce que par rapport au projet d'aménagement du secteur de l'arrêt de bus « Bifurcation », vous pensez que le Conseil communal est sur la bonne voie ?

Le résultat du vote consultatif pour le secteur de l'arrêt de bus « Bifurcation » à Villargiroud est le suivant : unanimité pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

M. le Syndic : Maintenant, nous pouvons passer à l'arrêt de bus « Village » et je donne la parole à l'assemblée.

Dominique Glauser : Une question concernant le trafic piétonnier qui descend de Villarsiviriaux. Comment vont-ils traverser la route ? Est-ce qu'un passage piétons est prévu ?

Jean-Pierre Chapuis : Il y a des réflexions à ce sujet. Les passages piétons, c'est toujours un point à débat avec le canton. Dans le sens que, nous sommes d'avis qu'il serait nécessaire d'en mettre un à cet endroit et le canton a adopté une nouvelle doctrine qui existe en Suisse depuis un moment, c'est que dans ce cas-là, où il n'y a pas de trafic suffisant à leurs yeux, ils ont plutôt tendance à enlever les

passages en disant que c'est vecteur d'accident, sur la base de statistiques. Ils se sont rendus compte que là où il y a le plus d'accidents, c'est justement sur les passages piétons et ce qui est assez logique car c'est là que les piétons se trouvent pour traverser en général. Toujours est-il que dans les normes par rapport à ce type de route et la faible densité du trafic que l'on a, nous ne sommes pas sur une route cantonale. Nous sommes environ à 400 véhicules par jour, pour eux, c'est très faible. Pour vous donner une idée, sur la route cantonale, c'est plutôt 2000-2500 véhicules par jour et donc le canton estime que ce n'est pas vraiment nécessaire. C'est un point que nous avons en tête et allons essayer de le défendre pour pouvoir garantir d'une manière ou d'une autre cette traversée. D'autant plus que là, nous voulons augmenter la sécurité en n'utilisant plus qu'une seule branche, il y aura donc un report de trafic. C'est une remarque judicieuse.

Pascal Berset : Je vais dans le même sens que l'intervention précédente. C'est vrai qu'aux heures de pointes, il peut y avoir une vingtaine de piétons qui sortent du bus et qui sont sur leur téléphone et les voitures qui arrivent à 50 km/h, c'est dangereux. Ce serait bien si on peut trouver une alternative de sécurité.

Christel Vonlanthen : Dans la même idée, est-ce qu'il ne serait pas possible de faire une zone à basse vitesse ? Par exemple, à 30 km/h justement pour augmenter l'attention des automobilistes.

Jean-Pierre Chapuis : Tout est possible selon les envies.

M. le Syndic : Si l'on garde la logique de ne pas entrer en matière quant à une réduction de vitesse et que l'on fait juste ce secteur en basse vitesse, l'on va se demander pourquoi ne pas avoir étendu la zone. Nous nous sommes dit que pour l'instant, ce qui est intéressant, c'est d'avoir des mesures afin que les gens fassent attention intelligemment. Je pense qu'on va devoir en discuter et peut-être que l'on reviendra vers vous avec d'autres questions par rapport à cela.

Jean-Pierre Chapuis : Il peut y avoir des mesures constructives qui font que naturellement, nous sommes plus prudents. Ce n'est pas antinomique. On pourrait les mettre en place, voir comment ça fonctionne et après coup, réévaluer ce point.

M. le Syndic : Je rajouterai un point important concernant la giration des bus. Celui qui vient de Fribourg et qui va à Romont devra pouvoir faire facilement le virage et celui qui vient de Romont puisse également tourner. Là, il y a 2-3 éléments complexes pour établir ce parcours.

Joël Berset : J'ai une remarque concernant la vitesse sur la route cantonale dans ce secteur. Je pense que dans ce virage, ça serait pas mal de songer à passer au 60 km/h. Sur la route cantonale dans un virage avec bifurcation et peu de visibilité, je pense que ça peut être une bonne chose également pour les habitations qui se trouvent de l'autre côté de la route.

M. le Syndic : Nous prenons note. Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant ce carrefour ? Si ce n'est pas le cas, je demande aux personnes qui pensent que l'on va dans la bonne direction de lever la main.

Le résultat du vote consultatif pour le secteur de l'arrêt de bus « Village » à Villargiroud est le suivant : 5 contre, 5 abstentions et 79 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

M. le Syndic : Nous passons maintenant au centre du village de Villargiroud. Est-ce que ce point amène des remarques ?

Laurent Pillonel : Apparemment la zone 30 km/h n'a pas trouvé de consensus au Conseil communal. Est-ce qu'à défaut, vous avez envisagé les priorités de droite dans cette zone ? Sachant que tous les piétons du quartier devront traverser la route pour aller sur le trottoir ? C'est une bonne façon de modérer la vitesse.

Jean-Pierre Chapuis : C'est une bonne remarque. En effet, les zones 30 km/h génèrent automatiquement des priorités de droite. Il y a une règle lorsque l'on n'est pas en zone 30 km/h que c'est la hiérarchie de la route qui fait foi. La route de village est plus importante que la route de quartier et donc nous essayons de ne pas changer les habitudes pour les automobilistes. Les normes des priorités de droite ne sont pas très souples mais nous retenons la proposition. Nous allons poser la question dans quelle mesure nous allons pouvoir sécuriser cela.

Charles Phillot : Je suis un propriétaire directement concerné puisque j'habite le long de la route du Guelbe et je ne suis pas le seul ici. En fait, vous avez décidé de ne pas réduire la vitesse, ce que je peux comprendre, le problème, ce n'est pas le 50 km/h mais plutôt le 80 km/h. Si vous mettez un trottoir, cela peut effectivement améliorer la situation. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur la route du Guelbe, le nombre de piétons est très important. Comme je suis souvent à la maison, vous devriez voir arriver les véhicules lourds qui roulent maintenant à 50 km/h et qui sont plus larges que la moitié de la route avec un autre véhicule arrivant en face à 60 ou 70 km/h. Sur l'entrée du village, après l'ancienne poste, la visibilité n'est pas très bonne et franchement, ce n'est qu'une question de probabilité mais un jour nous risquons d'avoir un grave accident sur ce tronçon et à mon avis, sans modération de trafic ou sans mesure qui oblige les automobilistes et les chauffeurs de véhicules lourds à lever un peu le pied, nous n'aurons aucune amélioration avec le trottoir.

Robert Chassot : Je trouve que la route du Guelbe aurait besoin d'être entretenue, elle est très endommagée et fissurée. Je remarque qu'en cas de fortes pluies, il y a toujours une grande gouille devant ma maison. Il faudrait construire une gargouille pour que l'eau retourne dans le ruisseau mais sans construire le trottoir, c'est moins dangereux.

M. le Syndic : Dans tous les cas, si nous faisons quelque chose, cela sera fait dans les règles de l'art.

Anne Vallotton : Sur le schéma, je ne comprends pas très bien la largeur qu'il faut pour une voiture, un gros véhicule et le piéton sur le trottoir. Est-ce qu'il est possible dans l'état actuel des choses ou si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il faudrait exproprier des terrains pour arriver à cette largeur ? Dans ce cas-là, j'imagine que c'est une solution très coûteuse. Une solution serait de réduire fortement le trafic soit en baissant la vitesse à 30 km/h ou en mettant plusieurs chicanes pour que les véhicules doivent s'arrêter pour croiser. Une autre chose que je trouve très dangereuse est cette ligne jaune qui n'empêche absolument pas une voiture d'écraser un piéton.

Jean-Pierre Chapuis : Nous sommes tout à fait d'accord concernant l'inefficacité de la ligne jaune et c'est pour cela qu'on ne veut pas garder la situation actuelle. De chaque côté, il y a des emprises au-delà de l'aspect financier pour les payer, il faudra encore construire une route plus large. Pour Villargiroud, c'est peut-être un projet qui se compte en millions. Avec ce système que nous vous proposons ici, même sans avoir des obstacles physiques au milieu de la route, on devrait quand même avoir des rétrécissements naturels par endroits et qui engendreront des ralentissements. On parle de quelques secondes perdues en ralentissant, ce n'est pas une affaire. Avec l'expérience que nous avons à Orsonnens de faire une grande route où finalement les gens ne roulent pas moins vite, ils roulent à 50 km/h sur le trottoir en bordure biaisée. Plus une route est large, plus nous aurons tendance à rouler vite et peut-être à être moins attentifs. Ici, nous voulons quelque chose de raisonnable et pouvoir compter sur le bon sens des automobilistes.

M. le Syndic : Nous avons calculé sommairement et nous aurions besoin de 24 propriétaires avec qui discuter. Sachant que s'il y en a un qui refuse le projet, tout tombe à l'eau. C'est quelque chose qui

nous semble compliqué. Si nous réduisons la vitesse sans rien aménager physiquement, ça ne veut pas dire que les gens vont rouler plus lentement juste en voyant les panneaux 30 km/h. On pourrait faire une zone 30 km/h jusqu'à 22h par exemple et la nuit, imaginer de rouler plus vite parce qu'il y a moins de piétons. Si la population souhaite vraiment que nous fassions une zone 30 km/h, nous allons y réfléchir. Pour l'instant, nous n'avons pas souhaité le faire.

Nicole Dévaud : Je suis agricultrice et je passe aussi avec de gros véhicules et c'est un sujet qu'on abordait déjà quand je siégeais au Conseil communal. Je serais assez d'avis que l'on abaisse la vitesse à 30 km/h aux deux entrées du village. Il y a des véhicules qui passent vraiment très vite et ça me fait peur parfois surtout à la hauteur de l'école. Je serai pour que l'on instaure un 30 km/h mais avec des contrôles.

M. le Syndic : Je pense que ça peut nous permettre une variante à ce que nous avons proposé ce soir.

Luc Grossenbacher: Qu'est-ce que vous avez prévu par rapport au nouveau projet avec le bureau communal, le nouveau tea-room comme mesures? Comment allez-vous gérer la circulation et le report sur le reste du village ?

Jean-Pierre Chapuis: Nous en avons tenu compte. Nous avons même réfléchi pour faire une zone rencontre à 20 km/h. Cependant, nous ne pourrions pas le faire car nous ne remplissons pas toutes les conditions. Pour l'instant, la majorité du Conseil communal a décidé de ne pas passer à 30 km/h. Si l'on reprend le schéma, c'est à cet endroit que la route est la plus large et où les croisements s'effectuent le plus facilement. Le trottoir sera du côté du centre villageois. Nous en avons tenu compte et espérons que cela va fonctionner de cette manière-là.

Véronique Liechti : Par rapport au trottoir sur la route du Guelbe, je ne comprends pas très bien le principe de le placer sur la droite de la route en direction du centre du village. Il n'y a que des talus et il faudra creuser, faire des murs de soutènement, je ne sais pas bien comment vous allez faire. À la dernière crue que l'on a eue, l'eau était sur la route du village plus ou moins jusque vers chez Charles Phillot. Je me dis qu'en faisant le trottoir sur la gauche jusque chez Charles Phillot et ensuite de l'autre côté jusqu'au magasin pourrait améliorer la situation en cas de fortes pluies.

Jean-Pierre Chapuis : Il faut bien garder en tête que c'est toute la route qui doit être refaite avec le dévers dans le bon sens, soit avec le trottoir à gauche direction Villarlod, soit le dévers du côté de la rivière. Il faut s'imaginer que ça se décale. Quand on refait une route, on va empiéter l'espace du domaine public qu'il y a de chaque côté et l'on ne va pas aller s'attaquer aux talus. Il y a une étude faite par les hydrauliciens qui est importante car si nous implantons le trottoir du mauvais côté, nous risquons d'avoir plus d'ennuis. C'est vraiment une contrainte assez forte du point de vue des hydrauliciens et là, nous devons prendre ces informations en amont.

Véronique Liechti : Pour l'instant, lorsque deux voitures veulent se croiser, l'une des deux doit mordre sur la bande jaune alors je me demande si avec le trottoir cela ne sera pas exactement pareil.

Jean-Pierre Chapuis : Avec la réfection de la route, deux voitures se croiseront. Cela sera uniquement dès qu'un véhicule lourd circulera et que la chaussée deviendra trop étroite et qu'il faudra monter sur le trottoir. Encore une fois, il y a un lien direct entre la largeur de la route et la vitesse. Plus l'on réduit la vitesse, plus la route devient large. A un moment donné, il faut également faire preuve d'un peu de bon sens et se dire, je vais croiser un véhicule alors, je lève un peu le pied pour ne mettre personne en danger. Le gros souci que nous avons rencontré lors de l'étude, c'est par rapport aux véhicules agricoles qui doivent se croiser. A un moment, on s'est posé la question de savoir si l'on ne devait pas imposer une sorte de sens unique pour véhicules lourds comme ça, chacun tourne dans le même sens et donc pas besoin de se croiser en montant sur le trottoir. Ce n'est pas une option qui était souhaitée par le Conseil communal mais je crois que de manière informelle, certains agriculteurs le font déjà. La question se pose si l'on doit le formaliser ou pas, c'est une question qui reste ouverte pour l'instant et

cela nécessite juste l'implantation de panneaux. Donc on peut toujours prendre la décision plus tard en fonction de la réalité.

M. le Syndic : Pour ce qui est du trottoir, c'est aussi de ce côté qu'il y a l'arrêt de bus et c'est mieux de rester tout du même côté.

Rémi Piller : Lors de la Commission d'aménagement, nous avons abordé tout ce concept de mobilité douce ainsi que la réduction de vitesse. Ce point-là n'a pas été retenu par le Conseil communal et je trouve cela dommage car aujourd'hui, vous présentez des variantes mais on voit que le dilemme semble être de savoir si l'on est pour ou contre la réduction de vitesse. Cela impacte énormément de personnes et c'est un sujet qui mérite d'être abordé.

M. le Syndic : Comme nous sommes dans un point en consultation, nous pouvons sans autre poser la question spécifique de la réduction de vitesse. C'est une manière de voir ce que les gens pensent.

Pascal Berset : Combien avons-nous de radars pédagogiques dans la Commune ?

Jean-Pierre Chapuis : Nous n'en avons qu'un seul que nous faisons tourner dans tous les villages en le laissant 3-4 semaines au même endroit.

Pascal Berset : Je pense que personne ne serait contre si la Commune en achète un deuxième, voire un troisième. Je pense qu'il y a un moment que cela aurait déjà dû être fait.

Jean-Pierre Chapuis : Je prends volontiers note, d'autant plus si c'est le Président de la Commission financière qui propose.

M. le Syndic : Ce qu'il faut aussi savoir c'est que parfois le radar pédagogique est installé sans indiquer la vitesse à laquelle vous roulez, c'est normal. C'est juste un mode où l'appareil fait des enregistrements pour des statistiques. Toutes ces valeurs sont répertoriées sur un programme.

Charles Phillot : Je souhaiterais revenir sur les propos de Nicole Dévaud. Je crois qu'elle a 100% raison de revenir sur ce problème du 30 km/h. Nous avons fait un sondage dans le quartier où les gens s'étaient exprimés clairement sur une réduction de la vitesse. Dans votre concept, il n'y a pas d'incitation concrète et physique à la réduction de la vitesse avec le trottoir en bordure biaisée. En terme de sécurité, nous n'aurons strictement rien gagné. Il faut vraiment réfléchir. Soit vous acceptez que l'on arrive à une réduction de vitesse, soit il faut vraiment prévoir des obstacles. Il y a des communes qui ont fait des traversées de village où il y a des obstacles et il y a aussi des agriculteurs et tout se passe bien. Il ne faut pas faire preuve de naïveté. Une minorité des gens ne se dit pas qu'il faut lever le pied parce que cela semble dangereux et c'est pour cette minorité qu'on doit absolument prévoir des mesures qui sont contraignantes. Je peux approuver cette manière de voir les choses si derrière il y a vraiment la volonté de réduire la vitesse. Problème auquel, nous sommes confrontés, pas seulement à Villargiroud mais dans la plupart des localités par les automobilistes qui ne respectent pas les règles.

M. le Syndic : Je vous propose d'abord de voter sur la proposition du Conseil communal et ensuite nous soumettrons au vote la réduction de la vitesse globalement dans les endroits dangereux. Comme cela, nous avons les 2 éléments séparés.

Chantal Huguenot Girardin : J'entends toutes ces explications concernant la réduction de la vitesse. Il est vrai que c'est la première chose qui m'a sauté aux yeux quand j'ai vu vos présentations sans la proposition de baisser la vitesse. Pourquoi ne pas renoncer au 50 km/h pour du 40 km/h ou 30 km/h ? J'entends aussi que l'on peut être contre. Nous avons vu aussi que parfois ce qui est recommandé est beaucoup plus suivi que ce qui est imposé. Du coup, je ne sais pas à quel point cela serait intéressant de mettre en place un panneau, si la réduction de vitesse n'était pas envisagée, qui ne serait pas

forcément un panneau officiel de la circulation fribourgeoise mais par exemple « Bienvenue dans notre village, merci d'adapter votre vitesse (30 km/h) ». Cela pourrait être une idée.

Jean-Pierre Chapuis : Votre remarque n'est pas de la science-fiction, même sur Fribourg cela existe. Ce sont des espaces de convivialité où on propose de rouler à 30 km/h. Il y en a notamment à Bulle. Cela ressemble à des panneaux de prévention comme lorsqu'il y a la rentrée des classes, par exemple. Cela peut être une piste intéressante.

M. le Syndic : Vu la largeur que nous avons à disposition, il est inimaginable de faire un trottoir normal car les véhicules ne pourraient pas se croiser. On peut se dire que l'on part sur le principe qu'on peut faire confiance à la population et on regarde plus tard s'il faut procéder à une réduction de la vitesse. La deuxième option est de choisir directement avec un 30 km/h dans cette zone. Le fait de mettre une vitesse plus basse, cela ne va pas empêcher de faire ce qu'on doit pour avoir cette sécurité. Je vous propose que l'on fasse deux votes. Un premier par rapport aux mesures proposées pour le village de Villargiroud. Est-ce que globalement la population pense que cela fait sens ? Et un deuxième vote, globalement, par rapport à ces zones dangereuses, est-ce que vous pensez que de réduire la vitesse serait une solution intéressante ?

Christian Chassot : Il y a des contraintes ainsi que des aménagements à faire, des chicanes par exemple, pour mettre en place le 30 km/h, par rapport au 50 km/h ?

Jean-Pierre Chapuis : Vous avez tout à fait raison. Cela dépend des mesures réalisées. Sur ces tronçons-là, on ne pourrait pas juste installer un panneau 30 km/h. Il faut déjà voir l'existant, à quel niveau on se place. Je crois qu'il faut une moyenne de 40 km/h pour qu'on puisse le faire sans aménagement. Sinon, c'est juste un panneau de plus, un panneau symbolique. On peut aussi installer des radars non-pédagogiques mais ils vont surtout renflouer les caisses de l'Etat. Généralement, on doit avoir des mesures accompagnatrices pour garantir que ce 30 km/h sera dans la mesure du possible respecté.

Christian Chassot : On parle de 30 km/h ou 50 km/h mais finalement cela existe quand même, notamment en suisse-allemande, des zones 40 km/h et là, on a pas les mêmes contraintes qu'avec le 30 km/h.

Jean-Pierre Chapuis : Dans les localités, le canton n'apprécie pas vraiment cette demi-mesure du 40 km/h. A l'époque, j'avais posé la question. Il faut se rendre compte que l'on préconise le 30 km/h aussi pour des raisons de sécurité en cas de choc. C'est quand même algorithmique entre la vitesse, la distance de freinage et surtout les dégâts corporels. Donc le but, c'est quand même le 30 km/h et c'est aussi une volonté au niveau de la Confédération. Sur la Commune, nous avons une zone 40 km/h en direction du Châtelard et nous sommes hors de la zone d'urbanisation.

M. le Syndic : De nouveau, si à la suite du vote, il y a un intérêt pour une réduction de vitesse à 30 km/h, nous n'allons pas faire que ça. Nous allons analyser les solutions et l'on reviendra vers vous avec un budget.

Yannick Nicolier : Est-ce que si l'on passe à une zone 30 km/h, on doit toujours faire un trottoir en bordure biaisé ?

Jean-Pierre Chapuis : Le trottoir en bordure biaisé peut être intégré à la zone 30 km/h mais on devra mettre des obstacles comme des potelets. Une chose qui ne se fait plus, c'est les dos d'âne. Ça fait trop de nuisances sonores.

M. le Syndic : Nous passons au premier vote qui est la question de savoir si vous soutenez ou non le concept de mobilité pour le village de Villargiroud.

Le résultat du vote consultatif pour le concept de mobilité du village de Villargiroud est le suivant : 10 contre, 7 abstentions et 72 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

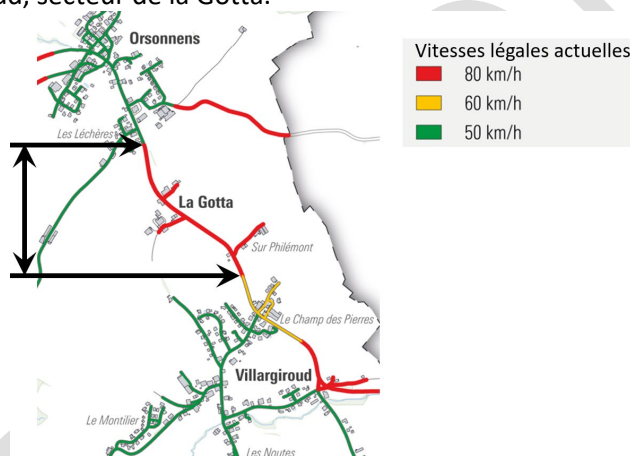
M. le Syndic : Maintenant, vous êtes venus avec la proposition de réduction de vitesse. Par rapport, à ce qu'on vous présente dans les endroits dangereux. Lorsque nous vous présenterons un budget, nous devons savoir si nous vous présentons également une variante avec la réduction de vitesse dans ces endroits. Qui est favorable à cette solution-là ?

Christel Vonlanthen : Est-ce que l'on parle pour tous les villages ?

M. le Syndic : Oui, globalement.

Le résultat du vote consultatif pour une réduction globale de la vitesse dans les endroits dangereux de la commune : 28 contre, 4 abstentions et 51 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

Jean-Pierre Chapuis : Nous passons maintenant au point suivant qui est la réduction de la vitesse entre Orsonnens et Villargiroud, secteur de la Gotta.



Avant de poursuivre, j'aimerais juste vous parler un peu de procédure pour que l'on parle tous de la même chose. Il faut savoir que c'est une route cantonale et donc un abaissement de la vitesse sur celle-ci est du ressort du canton. Sur le canton de Fribourg, c'est un peu particulier car ce sont les communes qui proposent un abaissement et font les études et ensuite c'est l'Etat qui décide. Dans le cadre de la législature précédente, il y avait une demande de citoyens qui demandaient à la Commune de réfléchir à cette possibilité. Depuis cette nouvelle législature, nous avons réalisé l'étude et il en ressort que c'est quelque chose qui est possible. On pourrait abaisser la vitesse à 60 km/h sur ce tronçon-là. Ça apporte des avantages multiples, notamment pour améliorer les soucis de visibilité et vous savez que dans les carrefours, ils sont liés à la vitesse à laquelle on arrive. Après cette étude, le Conseil communal a statué et il a été décidé, à la majorité, de ne pas entrer en matière pour demander au canton de passer ce tronçon à 60 km/h. S'en est suivie une pétition que nous avons reçue en début d'année, de 134 citoyens de la Commune qui demandaient de réexaminer cette décision. Au sein du Conseil communal, cela nous paraissait important de fonctionner démocratiquement en vous demandant votre avis ce soir en sachant qu'après, suivant la réponse, nous allons peut-être ne rien faire ou alors faire une demande au canton. Mais je rappelle que la décision finale est prise par le canton. Il faut savoir que l'argumentation du Conseil communal, c'était de se dire que le secteur de la Gotta n'est pas en territoire d'urbanisation, c'est hors d'un village et par principe, on appliquait cette manière de voir les choses.

Luc Grossenbacher : En tant qu'initiateur de cette pétition, je souhaite que les citoyens se fassent une réflexion globale. On vient de parler de plusieurs points pour améliorer la vie dans notre Commune, qui ne se résume pas qu'aux points centraux que sont nos 4 villages mais c'est un tout. C'est un territoire global. Si on part avec un concept de mobilité douce, cela implique aussi de ne pas jouer les Fangio entre les villages pour rattraper le temps qu'on aura perdu parce qu'on a dû rouler à 30 km/h ou même 50 km/h. Cela doit être un état d'esprit sur toute la Commune. Soit on va jusqu'au bout des choses et on applique ce concept à l'échelle communale dans son intégralité et là, nous avons la chance que le canton nous tend la perche. Je ne vois pas pourquoi, on ne se donnerait pas une chance d'améliorer la qualité de vie aussi entre les villages.

Eliane Wicht : Au quartier de la Gotta, on est peut-être la seule famille à avoir 2 enfants qui descendent tous les jours le long de cette route à 80 km/h jusqu'à l'arrêt de bus pour se rendre au CO. Des fois, j'ai peur pour mes filles. Je pense que l'abaissement de la vitesse est une bonne chose.

David Jaquier : Avec ma copine, nous n'avons pas d'enfant mais empruntons souvent la route à pied ou à cheval. On se demande quand est-ce que va arriver l'accident. On a déjà frisé le code plusieurs fois. Ça serait dommage d'attendre qu'une voiture se retrouve avec un cheval ou un piéton sur le parebrise. Pour ce qui est des radars préventifs, nous ne l'avons pas vu très souvent depuis que la route a été élargie et que le tapis anti-bruit a été posé. Nous avons clairement constaté que les gens roulent plus vite. Vous l'avez mentionné, plus c'est large, plus on roule vite.

Philippe Rolle : Il m'arrive de faire ce tronçon à pied et je peux vous garantir que je suis très vigilant sur ce passage parce qu'il m'est déjà arrivé de devoir plusieurs fois bondir dans le champ car lorsque deux véhicules se croisent, ils ne font pas attention aux piétons.

Antoinette Equey : C'est clair, je n'ose pas descendre jusqu'à la laiterie à pied. C'est grave.

Aline Rossi Righetti : J'abonde vraiment dans ce qui a été dit dans la logique de relier les villages entre eux. Je trouve que ce qui est difficile pour une commune issue de fusion comme la nôtre, c'est de gérer les espaces qu'il y a entre les villages. Je trouve que cela fait du sens de baisser cette vitesse pour essayer de favoriser les échanges de mobilité douce. Pour revenir sur ce qui a été dit, je pense que de prolonger la réduction de vitesse jusqu'au carrefour de Villargiroud et Villarsiviriaux, ça serait tout à fait logique.

M. le Syndic : Donc vous intégreriez également le tronçon entre les deux arrêts de bus que l'on vous a présenté à Villargiroud dans la zone 60 km/h ?

Aline Rossi Righetti : Exactement.

Marcel Pasquier : Si j'ai bien entendu, les demandes pour les routes cantonales, c'est aux communes de poser la demande. Donc le vote proposé ce soir porte sur la réduction entre les deux villages mais est-ce qu'il ne serait pas possible de faire une seule demande pour les deux tronçons ? Effectivement quand je pars de Villargiroud pour me rendre à Fribourg, il n'y a pas de problème. Mais en rentrant depuis Fribourg, s'il y a une voiture qui arrive en face à 80 km/h à chaque fois c'est très scabreux.

M. le Syndic : Donc, si je comprends bien, la réflexion devrait donc se poser depuis la place en gravier le long de la route avant Villargiroud, côté Villarlod, jusqu'à l'entrée du village d'Orsonnens.

David Jaquier : Une remarque concernant la proposition que vous avez faite tout à l'heure avec les deux arrêts de bus au secteur « Village » de Villargiroud avec le principe d'interdiction de passage pour les véhicules légers du côté des arrêts de bus projetés. Si on sort de Villargiroud pour se rendre en direction de Romont avec un véhicule qui arrive depuis Villarlod à 80 km/h et qu'on doit traverser la route pour partir sur la gauche en direction d'Orsonnens, le risque d'accident peut être conséquent.

M. le Syndic : Nous entendons vos interventions.

Jean-Pierre Chapuis : Je vous propose de voter un ensemble en partant du principe du 60 km/h s'applique sur l'entier de la partie discutée, à savoir depuis le village d'Orsonnens jusqu'à la sortie du contour de Villargiroud en direction de Villarod. Est-ce que quelqu'un souhaite 2 votes séparés ?

L'assemblée répond par la négation.

M. le Syndic : Au niveau des coûts, qui s'occupe de payer les panneaux de signalisation ?

Jean-Pierre Chapuis : C'est la commune et on parle de quelques centaines de francs.

M. le Syndic : Si j'ai posé cette question, c'est pour vous montrer que l'influence financière sur ce changement est quasiment nulle. Nous passons maintenant au vote et je demande à celles et ceux qui souhaitent que la vitesse soit réduite sur le tronçon entre Orsonnens et le carrefour de Villargiroud le fasse par main levée.

Le résultat du vote consultatif pour une réduction de la vitesse entre Orsonnens et le carrefour de Villargiroud : 11 contre, 15 abstentions et 63 pour. Le Conseil communal ne prend pas part au vote.

M. le Syndic : En démocratie, les pétitionnaires sont écoutés et on amène ce genre de discussions. Nous voulons continuer à le faire. C'est important de connaître le sentiment des citoyens. Ça nous permet d'orienter nos discussions selon les ressentis. Nous pouvons passer à quelques informations sur les projets en cours.

8. Informations des projets en cours

Fabrice Berset : Quelques informations sur les projets qu'il y a en cours pour l'eau potable. Nous sommes actuellement en phase d'adjudication pour le secteur de Villarsiviriaux, le dossier du permis de construire est au canton pour préavis par les différents services. Pour rappel, il s'agit de renouveler la conduite d'eau qui descend de la Route du Gibloux à la Route des Condémines qui va sur Villarsel-Gibloux. Ensuite, nous avons également en cours la poursuite de la collaboration avec la Commune de Romont pour la prospection de nouveaux captages. Une partie des études géoélectriques a déjà été effectuée sur le secteur de la cabane de Villargiroud. Demain, nous allons discuter de la suite des forages plutôt sur le haut de Villarsiviriaux. A savoir que la Commune de Romont fait chaque fois valider les étapes au Législatif qui doivent être financées, même si le Conseil général a déjà été informé en décembre dernier. Sinon, d'autres études sont en cours sur Villargiroud et Orsonnens, notamment sur le réseau d'amélioration et les bouclages qui sont encore à réaliser. Nous sommes en discussion avec les ingénieurs. Nous essayons aussi de coupler ces projets avec d'autres travaux, routiers par exemple, afin de créer des économies. Un projet de mise en séparatif à Villargiroud est en phase d'étude.

Steve Berset : Nous arrivons à la fin des travaux des anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux, il ne reste que les extérieurs à terminer. Nous allons gentiment pouvoir débiter 2 autres projets. Le premier, c'est l'Auberge du Cheval-Blanc. La mise à l'enquête est terminée, tous les services de l'état ont émis leur préavis et maintenant le SeCA doit faire son préavis de synthèse avant que le dossier ne soit transmis à la Préfecture pour délivrer le permis de construire. Parallèlement, avec l'architecte, nous préparons également toutes les soumissions pour que dès l'obtention de l'autorisation de construire, nous puissions démarrer les travaux rapidement. L'autre projet qui va gentiment pouvoir débiter, c'est l'ancienne école de Villargiroud où nous avons déjà le permis de construire. Les soumissions arrivent à terme et nous allons pouvoir attribuer le travail aux entreprises

pour démarrer les travaux de la première étape qui est la rénovation de l'ancienne école pour pouvoir y déménager le bureau communal et dans un deuxième temps, nous procéderons au projet du battoir et aux aménagements extérieurs du centre du village.

M. le Syndic : Dans l'aménagement de l'ancienne école, nous entendons aussi petite mise à jour de l'appartement pour que l'on puisse le louer rapidement.

Elise Dan Glauser : Nous en parlons depuis longtemps de cette ouverture de l'AES vacances et je peux vous annoncer que cela va se réaliser dès la rentrée prochaine. C'est une collaboration intercommunale entre Villaz, Torny, Châtonnaye et Villorsonnens pour assurer un accueil des enfants du primaire dans les AES selon un tournus. Villorsonnens serait responsable de 3 semaines d'ouverture par année. Pour information les périodes sont le matin, le midi et après-midi (à combiner). Les parents seront subventionnés par leurs communes respectives et recevront les informations par Klapp prochainement. Fournir cette ouverture AES durant les vacances permet de libérer des places chez les mamans de jour pour les enfants en âge préscolaire. C'est une bonne nouvelle pour les parents et pour les contribuables car nous avons les infrastructures, nous avons le personnel. Pendant les vacances, ce ne sont pas 20 enfants sur 2h de midi qui sont facturés mais 20 enfants sur 10h sur chaque journée. C'est une façon de rentabiliser notre AES qui nous coûte assez cher. La deuxième information que je vous donne c'est sur le Conseil des parents. Vous savez que nous avons un Conseil des parents qui se réunit 2 ou 3 fois par année. Il est constitué de la Directrice d'établissement, d'une représentante des enseignants, de parents de la Commune et de moi-même. Nous sommes à la recherche active de nouveaux membres. Nous essayons une répartition équitable entre les villages. S'il y a des parents qui seraient intéressés, ils peuvent me transmettre leur candidature.

M. le Syndic : Le Conseil communal a décidé de continuer à proposer des activités villageoises. Vous avez été beaucoup à participer au Petit Nouvel-an et à suisse.bouge. Là, nous vous proposons un cinéma en plein air pour voir le film « Intouchables », ouverture des portes à 19h00. Si le temps le permet, le film sera projeté à l'extérieur de la halle. Nous avons terminé la partie où nous voulions vous transmettre des informations mais nous sommes toujours à votre écoute. Est-ce qu'il y a des interventions dans les divers ?

9. Divers

Charles Phillot : La présentation du projet de l'Auberge communale a été vraiment très succincte. Lors de la dernière assemblée, j'avais demandé à ce que le Conseil communal fasse un plan d'investissement compte tenu du montant considérable qui va être investi dans un bâtiment de rendement. Je pense que pour nous, payeurs d'impôts, cela serait quand même bien de savoir le plus tôt possible à quoi la Commune va être confrontée sur le plan financier en relation avec ce projet.

M. le Syndic : Comme je l'ai déjà dit, lors du vote de l'investissement du projet, nous vous avons clairement expliqué les montants qui seraient à la charge de la Commune, sauf erreur CHF 60'000.- par année. Comme vous l'avez entendu, nous sommes en train de mettre en place les soumissions et dès que nous aurons plus de détail, nous reviendrons vers vous. Ce n'est pas le cas pour le moment. Si vous regardez dans les villages alentours, le Châtelard pour un village de 250 habitants vient de voter un crédit de CHF 3.3 mios pour rénover le restaurant. Je ne pense pas que nous sommes à côté de la plaque avec ce que nous vous avons présenté. Une fois que nous aurons les soumissions rentrées, nous verrons si nous sommes dans le budget prévu. Si ce n'est pas le cas et selon les procédures, nous en discuterons avec la Commission financière et nous verrons comment nous pourrions avancer.

Sarah Piller : Je voulais juste aborder un point concernant la mobilité au village d'Orsonnens. Je suis maman de 2 enfants et avec d'autres parents, on effectue le Pédibus jusqu'à l'école. Depuis la rentrée scolaire, nous avons remarqué que le passage piétons dans le virage entre Le Radeau et l'école est extrêmement dangereux. Ce matin, je vous ai fait parvenir une vidéo où on voit une petite fille qui

tente de traverser et que les voitures ne s'arrêtent pas pour la laisser passer. Nous avons déjà assisté à des freinages d'urgence. Quand nous les accompagnons, déjà nous, nous avons peur mais je pense que si les enfants sont seuls, cela doit aussi être apeurant. Je souhaiterais connaître votre avis sur ce point.

M. le Syndic : Nous avons en effet reçu votre courriel avec la vidéo cet après-midi. Vous l'avez entendu tout à l'heure, plus la route est large, plus on a tendance à rouler vite. Ici, la visibilité sur le passage piétons est difficile.

Jean-Pierre Chapuis : Ce n'est pas la première fois qu'on nous fait la remarque depuis qu'il existe. Nous avons revérifié et il est aux normes. Je pense que cela vous fait une belle jambe. Ce que vous nous avez envoyé, ce n'est pas un dysfonctionnement de l'aménagement mais un problème de respect de la loi car les véhicules sont censés s'arrêter devant le passage piétons lorsqu'il y a quelqu'un qui souhaite traverser. C'est une infraction que vous avez filmée. Nous en parlions avant, il est difficile de contrôler chaque automobiliste. Sachez que nous avons demandé, de manière informelle, à la police cantonale de faire quelques tours, ils passent quand ils peuvent. Je pense que les discussions que l'on a eues ce soir peuvent amener certaines réflexions dans le réaménagement du secteur du carrefour devant l'Auberge du Cheval Blanc. Nous avons dans l'idée d'avoir ce centre du village qui soit convivial et accueillant. Nous avons des inquiétudes légitimes par rapport à l'Auberge et il faut que l'on fasse tout pour que ça marche bien. Dans les réflexions que nous avons eues étaient potentiellement de mettre cette branche de route à une vitesse plus réduite. Vu ce qui a été décidé ce soir, je pense que nous devons mener une réflexion.

Pascal Berset : La Commission financière tient à remercier le Conseil communal, la boursière pour l'excellent travail.

Jean Bertschi : Concernant le café à Orsonnens, j'ai une question pratique. Durant une assemblée précédente, vous aviez expliqué que la gestion se ferait en collaboration avec Le Radeau dès que l'exploitation pourra avoir lieu. Concrètement, j'aimerais savoir comment ça va se passer ? Est-ce que la Commune va louer au Radeau ? Car dans un restaurant, il doit quand même y avoir un patron ou une patronne.

M. le Syndic : Nous avons discuté dans le sens que Le Radeau va créer une société qui va s'occuper de la gestion du restaurant avec tout le personnel qualifié nécessaire. En parallèle, Le Radeau peut se permettre d'avoir du personnel en réinsertion encadré par des professionnels. Le Radeau va payer une location et va s'occuper de la gestion totale du restaurant. La Commune ne fait rien.

Christel Vonlanthen : Y compris pour la patente ?

M. le Syndic : Oui bien sûr. M. Clément, ancien Syndic de Fribourg et ancien Président du Radeau, nous avait expliqué que si Le Radeau avait décidé de mettre le pied dans ce projet, c'était pour pouvoir tenir un restaurant aussi bien qu'ils font du bon pain. Voici leur vision des choses. Donc, ils ont toute une équipe de professionnels qui agit là autour. Il y a quelques mois, une recherche de fonds a eu lieu avec tous les clubs-services de la région.

Jean Bertschi : Ils vont traiter directement avec la Commune ?

M. le Syndic : Oui, c'est une société qui aura un contrat avec la Commune. Nous n'allons pas nous occuper de qui va travailler à quel service. C'est à eux de gérer. Je crois que c'est même la Directrice qui va s'occuper de faire la patente.

Christian Chassot : Nous avons beaucoup parlé de sécurité routière ce soir mais par rapport au chantier qui se trouve là, à côté de la halle, qui a commencé il y a bientôt deux ans. Que faites-vous pour les entreprises de ce chantier qui parquent fréquemment les véhicules sur la route ?

M. le Syndic : Nous leur avons déjà écrit afin de régler la situation. Nous espérons que cela se termine bientôt. Nous, on peut juste réexpliquer par écrit ce que les gens peuvent ou ne peuvent pas faire mais la police cantonale a beaucoup d'autres choses à faire avant la gestion des mauvais parkings dans les communes.

Philippe Rolle : Je souhaite remercier le Conseil communal pour la consultation que vous avez mis en place ce soir. D'habitude, nous votons pour ou contre un projet et c'est tout. Là, je trouve que cela permet d'avoir un échange constructif pour des projets.

Laurent Pillonel : Dans le bulletin communal, vous abordez la problématique du bruit et je vous en remercie. Vous faites référence au Code civil suisse qui lui en fait ne dit pas grand-chose si ce n'est qu'il ne faut pas faire de bruit si ce n'est pas nécessaire et qu'il faut respecter un repos nocturne qui correspond à l'horaire de 22h00 à 06h00 du matin, ce qui n'est pas forcément en accord avec les mœurs en Suisse. Ici, il est possible d'abattre un arbre à 21h50 ou encore de tondre le gazon dès 06h00 du matin. Je pense que cela passerait assez mal dans un quartier d'habitations mais c'est ce que la loi autorise. Dans certaines communes, ils vont au-delà en définissant un règlement de police avec un repos nocturne qui correspond un peu plus aux mœurs de la Suisse avec une interdiction de 20h00 à 07h00 par exemple.

M. le Syndic : Si on en parle dans le bulletin, c'est parce que l'on aimerait s'assurer que les gens fassent ce qui est dans la loi qui est très laxiste mais tout le monde ne le fait pas. C'est déjà pour rappeler qu'il faut au minimum faire ce qui est dans la loi. Ce n'est pas pour encourager des personnes à faire du bruit jusqu'à 21h50.

Jean-Pierre Chapuis : L'analyse est juste. Les dispositions légales sont fédérales et puis normalement, c'est au niveau communal que l'on intègre cela dans un règlement de police. Nous en n'avons pas. Nous partons du principe que nous sommes en Suisse et que généralement, il y a un certain savoir vivre et une attention aux voisins. C'est un sujet qui a été abordé il y a peu de temps au Conseil communal et nous n'avons pas estimé important de faire ce règlement de police.

M. le Syndic : Qui dit règlement de police, dit que le Conseil communal doit mettre des amendes, fixer des valeurs, etc. Là, on rentrerait dans quelque chose qui n'est pas simple. On pourrait imaginer que l'on puisse le faire mais on se dit que pour une commune de la taille de la nôtre, on espère que les gens ont encore la volonté de se soucier du bien-être des autres. Si vous trouvez plusieurs personnes qui pensent comme vous pour que l'on serre la vis et que l'on crée un règlement de police, vous pouvez nous écrire et nous aborderons le sujet. Par contre, cela implique aussi des complications de notre côté au niveau des procédures et de la manière de faire les choses. Quelques fois par année, nous devons mettre des amendes pour des déchets mal triés, etc. et les gens réclament et on rentre dans du procédural. Si la parole n'est plus demandée, nous souhaitons vous remercier pour le débat fructueux et instructif de ce soir. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal qui font leur travail avec assiduité. Comme d'habitude, un petit apéritif est servi au terme de l'assemblée. Si vous ne restez pas, nous vous souhaitons un bon retour dans vos foyers !

Fabrice Berset : Avant de passer à l'apéritif, je vous propose d'adresser également nos remerciements pour cette assemblée à notre Syndic.

La séance est levée à 22h30.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Le Syndic

Aurore Maillard

Patrick Mayor

PROVISOIRES